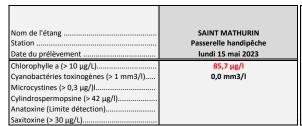
Suivi des cyanobactéries - ETANGS DU TER

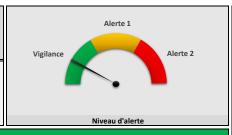






Maintien d'une activité normale sur le site.

Nom de l'étang	KERMELO
Station	Aval déversoir Saint Mathurin
Date du prélèvement	lundi 15 mai 2023
Chlorophylle a (> 10 µg/L)	77,5 μg/l
Chlorophylle a (> 10 μg/L) Cyanobactéries toxinogènes (> 1 mm3/l)	<mark>77,5 μg/l</mark> 0,0 mm3/l
Cyanobactéries toxinogènes (> 1 mm3/l)	





Maintien d'une activité normale sur le site.

KERMELO Base nautique ındi 15 mai 2023

13,9 µg/l

Nom de l'étang	
Station	
Date du prélèvement	
Chlorophylle a (> 10 µg/L)	
Cyanobactéries toxinogènes (> 1 mm3/I)	
Microcystines (> 0,3 μg/)l	
Cylindrospermopsine (> 42 μg/l)	
Anatoxine (Limite détection)	

Saxitoxine (> 30 µg/L)....





Maintien d'une activité normale sur le site.

Nom de l'étang	
Station	
Date du prélèvement	
Chlorophylle a (> 10 μg/L)	Γ
Cyanobactéries toxinogènes (> 1 mm3/I)	
Microcystines (> 0,3 μg/)I	
Cylindrospermopsine (> 42 μg/l)	
Anatoxine (Limite détection)	
Saxitoxine (> 30 μg/L)	

Saxitoxine (> 30 μg/L).....

KERMELO Anse de Kermélo lundi 15 mai 2023 13,0 μg/l 0.33 mm3/l

Alerte 1 Niveau d'alerte



Maintien d'une activité normale sur le site.

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent synthétiser des toxines et en conséquence avoir une incidence sur la santé des populations lorsque ces milieux sont exploités pour la production d'eau potable ou à des fins récréatives (baignade, loisirs nautiques, pêche). Les effets actuellement connus sont les suivants :

Lors de contact avec l'eau : Irritations et rougeurs de la peau, du nez de la gorge, des yeux, des muqueuses,

Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

De nombreux acteurs sont concernés par la gestion de ces épisodes dans le cadre de leurs compétences respectives. Nous vous invitons à vous mettre en relation avec les structures suivantes pour de plus amples informations :

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, pour la pêche (DDTM56),
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB),
- L'AAPPMA du pays de Lorient,
- Le Conseil Départemental du Morbihan (propriétaire de l'étang).